

Procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2023 à 18h00

Présents : Philippe Ledésert, Stéphanie Margiela, Yan Bernard, Laure de Matharel, Pascale Padilla, Christian Gleize, Aurore Lallement, Jean-Denis Lods, Sébastien Cartron, Cécile Mathieu,

Absents : Frédéric Liabeuf (pas de pouvoir).

Nombre de membres présents : 10.

Nombre de membres votants : 10 puis 8.

Le Maire ouvre la séance à 18h45, il constate que le quorum est atteint.

Cécile Mathieu est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 mars 2023 :

La remarque est faite que concernant les membres de l'ASA Stéphanie Margiela aurait pu voter. Le PV est approuvé à l'unanimité moins une abstention : Jean-Denis Lods.

2) Renouvellement de la convention du marché des producteurs avec l'association Pilles au marché.

Un échange avait été tenu en amont du conseil avec Pierre Collery et Mélodie Halter, respectivement président et trésorière de l'association Pilles au Marché qui portait sur le texte de la convention d'une part et sur la prise en charge par l'association des travaux d'entretien et d'amélioration du marché de producteurs. Ce point est prévu dans la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable : approbation de l'acte d'engagement avec le département de la Drôme

Une assistance est proposée par le département pour la mise en place d'une étude visant à écrire le cahier des charges. Coût : 3931 Euros (subventions : 80%).

La loi de transfert des compétences de la commune vers la communauté de communes entrera en application le 1 janvier 2026. Certaines communes sont réticentes... La commune des Pilles essaie de maintenir un budget proche de la réalité. Une réserve financière est prévue dans le budget eau section investissement. Des travaux sont donc envisageables mais cela ne pourrait ne plus être le cas lors du transfert de compétences...

Une réunion organisée par l'AMD26 est prévue à Grignan le 30 mars 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4) Présentation du devis de reprise de branchement AEP

Un devis de 2500 euros a été émis pour le branchement en eau potable de la maison mitoyenne de l'auberge de l'Aygues. Le branchement a déjà été payé mais il faut réparer la vanne. Le compteur extérieur est existant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Toutefois il faudra vérifier si le précédent propriétaire s'est bien acquitté de la somme de 900 Euros.

5) Présentation du devis pour la mise à niveau des bouches à clé sur la D185B.

Le département doit refaire le revêtement de la route après le pont direction Curnier sur environ 200 mètres. Le devis s'élève à 6100 Euros hors taxes (il y a 14 bouches à clé). Budget eau concerné.

Une négociation du prix est jugée préférable.

6) Présentation du devis AMC2 : honoraires d'architecte pour l'espace Guibert.

Suite à la demande du permis de construire une demande de pièces complémentaires a été envoyée par la DDT en lettre recommandée avec accusé de réception mais cette lettre a disparu et la mairie n'ayant pu en prendre connaissance le délai de 3 mois s'est écoulé entraînant un refus tacite du permis de construire... L'architecte en charge du dossier est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2023. Un nouveau devis d'architecte juste pour déposer le permis de construire et les documents de sécurité et d'accessibilité a été émis à hauteur de 2500 Euros HT.

Projet ajourné.

Christian Gleize propose la mise en place d'un portail pour éviter une décharge sauvage.

Philippe Ledésert propose la mise en place d'une réserve d'eau de pluie.

Comment optimiser au mieux cet espace ?

La subvention obtenue du département est valable pendant 2 ans.

7) Vote des taux des impôts locaux.

Le conseil doit décider du montant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux meublés ou vacants. Avant 2020 la taxe d'habitation représentait 17 % de la valeur locative du logement. Ce taux est maintenu.

L'ensemble des taxes pour la commune en 2023 s'élève à 119126 Euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

19h05 : Jean-Denis LODS quitte le conseil et donne pouvoir à Aurore Lallement.

19h25 : Laure de Matharel quitte le conseil et donne pouvoir à Sébastien Cartron.

8) Budget communal

Philippe Ledésert présente et commente les documents

Les 4 délibérations :

- Approbation du compte administratif (le maire quitte la salle st ne prend pas part au vote)
- Approbation du compte de gestion
- Affectation des résultats
- Adoption du budget primitif

sont adoptées *à l'unanimité.*

9) Budget eau-assainissement

Philippe Ledésert présente et commente les documents

Les 4 délibérations :

- Approbation du compte administratif (le maire quitte la salle st ne prend pas part au vote)
- Approbation du compte de gestion
- Affectation des résultats

- Adoption du budget primitif
sont adoptées **à l'unanimité**.

Remarque : il faut continuer à augmenter le prix de l'eau pour équilibrer le budget sans avoir besoin de prélever sur le report à nouveau.

Concernant l'eau assainie, il faudrait qu'elle soit au minimum à 1 euro du mètre cube pour pouvoir prétendre à la prime de performance qui est de 3 000 Euros.

Le maire précise que cette recherche d'équilibre est d'autant plus nécessaire que la loi prévoit le transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026 à l'intercommunalité.

Laure DE MATHAREL prend la parole et demande si c'est obligatoire. Le maire répond que oui en l'état actuel de la loi. Il y a des initiatives parlementaires et d'associations d'élus pour faire évoluer la loi mais rien n'est encore acté. Une réunion d'information organisée par l'AMF 26 est prévue jeudi prochain 30 mars. Il demande si des membres du conseil municipal seraient intéressés pour y assister. Laure DE MATHAREL répond que oui.

Le point 10 (vote des subventions) est reporté à un prochain conseil municipal.

Questions et informations diverses :

- Le recensement fait état de 26 habitants en moins sur la commune, ce point sera abordé à un prochain conseil.
- Concernant le dossier de la yourte de JD Lods, la mairie a accepté la médiation proposée par le tribunal administratif mais refus de l'Etat. Il y aura donc un jugement relatif au CU opérationnel

La séance est levée à 20h30.

Le Maire, Philippe LEDÉSERT

La secrétaire de séance, Cécile MATHIEU



